



C'EST VOUS QUI  
LE DITES !

Les Collois parlent  
aux Collois... Page 3

# LE PETIT COLLOIS

## LA LETTRE DE LA COLLE-SUR-LOUP



DOSSIER

### Patrimoine communal : l'état d'urgence décrété !

Face à l'état de dégradation des bâtiments communaux et pour la sécurité des Collois, des mesures, contraignantes mais nécessaires, se sont imposées. Le point.

ÉDITO

#### Avant qu'il ne soit trop tard

Chères Colloises,  
chers Collois,

La période de Noël est pour beaucoup d'entre nous un moment de fête et de partage.

Cette année, les fidèles collois ne pourront pas célébrer cette fête traditionnelle dans notre belle église. J'ai dû en effet, avec un pincement au cœur, décider de sa fermeture pour des questions de sécurité. Il est de ma responsabilité d'offrir à chacune et chacun d'entre vous une sécurité irréprochable, dans nos bâtiments comme dans nos rues où les piétons, les cyclistes, les usagers des transports en commun sont trop souvent livrés à eux-mêmes. Cet objectif figure au cœur de mon engagement.

J'ai souhaité que ces fêtes de fin d'année soient un beau moment de partage, autour d'un programme festif et convivial où j'espère vous retrouver nombreux, pour un joyeux Noël ensemble.

Excellentes fêtes à tous !

Fidèlement,

Jean-Bernard Mion

Maire de La Colle-sur-Loup  
Vice-président de la CASA

Jean-Bernard Mion



Il faudra des mois, voire des années de travaux pour que l'église redevienne un lieu sûr pour les fidèles.

Fissure après fissure, il a bien fallu se rendre à l'évidence : l'église Saint Jacques n'était plus un lieu sûr pour les fidèles collois...

Face au danger que représentait l'instabilité potentielle de la voûte intérieure, constatée par une première expertise mandatée dès sa prise de fonction, Jean-Bernard Mion a pris, mi-novembre, un arrêté de fermeture provisoire de l'église pour la sécurité des paroissiens. (\*)

Une situation qui n'a rien d'une surprise : «voilà des années que le plâtre tombe des voûtes, que les fissures s'élargissent et que les infiltrations menacent les fresques dans l'indifférence de

la municipalité alors en place» commente un paroissien... et sans qu'aucun projet de travaux ne soit programmé !

Un manque d'entretien courant constaté dans l'ensemble des bâtiments communaux et qui a conduit la nouvelle municipalité à lancer un audit externe sur le patrimoine communal, pour dresser un bilan de l'état du patrimoine et optimiser l'utilisation des biens immobiliers communaux.

**UN BILAN INQUIÉTANT... ET GÉNÉRALISÉ**

Force est de constater à la vue des premières conclusions que cet état de délabrement est généralisé : si l'église a du être fermée pour de longs mois, que

penser des écoles communales pour lesquelles de gros travaux d'entretien courrant auraient du être planifiés ? Quid du plan pluriannuel de travaux destiné à assurer la viabilité de nos bâtiments ? «Il n'a pas été mis en place avant cette année pour la simple et mauvaise raison que les fonds communaux étaient mobilisés sur une unique opération : l'école Pennac» déclare Yves Durand, adjoint délégué aux travaux. Une école qui vire au cauchemar financier face

aux surcoûts et procédures qui s'accumulent désormais. Une gestion financière mal maîtrisée et sans vision à long terme dont les Collois paient aujourd'hui le prix fort avec la fermeture de leur église et de nombreux bâtiments et équipements nécessitant une réhabilitation urgente dans un contexte financier difficile. Avant qu'il ne soit trop tard...

(\*) Les offices ont lieu aux mêmes horaires à la Chapelle du Rosaire, rue de la Victoire, pendant la période de fermeture de l'église.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 18 DÉCEMBRE À 18H30



# Propreté : premières décisions !

**D**éjections canines, tags, élagage des arbres, pollution visuelle... La propreté de la commune est un chantier... titanesque ! Chantier que la nouvelle municipalité prend à bras-le-corps pour le bien-être des Collois.

Première action concrète mise en place avant l'été, la création d'une brigade d'intervention rapide. Composée de deux agents, elle intervient sur les dépôts sauvages de déchets. Une véritable respiration quand on constate parfois l'incivisme dont peuvent faire preuve certains autour des containers, que ce soit au cœur du village ou en périphérie !

Autre sujet d'ampleur à traiter d'urgence, la chasse aux tags. Dans une vaste opération menée conjointement par les services de la Police Municipale de La Colle-sur-Loup et de la Gendarmerie Nationale, quatre jeunes tagueurs ont pu être



identifiés et interpellés cet été. Il encourt aujourd'hui une amende de 1 500 €, mais avant tout une peine de travail d'intérêt général, pour nettoyer la commune de ses «graffitis» pas vraiment artistiques. Pour Jean-Bernard Mion «il s'agit d'un message, bien plus pédagogique. Et si ça peut dissuader ceux qui auraient les mêmes velléités de voir leurs copains gratter les murs en public...»

## DÉCOURAGER LES INCIVILITÉS

En matière de déjections canines, le ciel s'assombrit pour les propriétaires récalcitrants de chiens. Pour lutter contre ce fléau qui dégrade notre environnement, «l'oubli» sera désormais systématiquement passible d'une amende forfaitaire et les consignes de verbalisation données à la Police Municipale à partir du 1<sup>er</sup> janvier seront de la plus grande fermeté ! À vos sacs.

Si aujourd'hui ces quelques mesures ont d'ores et déjà pu voir le jour pour améliorer le cadre de vie collois, c'est en 2015 que ce chantier d'envergure pourra véritablement démarrer avec la mise en place d'un plan de propreté doté de moyens financiers et techniques à la mesure des attentes des Collois. Car notre qualité de vie le vaut bien...

## À savoir

Afin d'en garantir la propreté pour les promeneurs et face à l'incivisme de certains de leurs propriétaires, l'accès au parc de la Guérinière est désormais totalement interdit aux chiens, sous peine de verbalisation. L'amende encourue peut s'élever à 38€.

## Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections départementales des 22 et 29 mars 2015 et aux élections régionales (prévues en décembre 2015), les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014.

Pour les personnes déjà inscrites et les jeunes de 18 ans, aucune démarche n'est nécessaire.

Pour les personnes ayant déménagé, une nouvelle inscription sur les listes électorales auprès du service État-Civil est nécessaire (Mairie de La Colle-sur-Loup, chemin du Canadel 04 93 32 83 25).

## Modification des bureaux de vote

Afin d'organiser les scrutins électoraux dans les meilleures conditions, un redécoupage de la commune a été effectué et un bureau de vote supplémentaire a été créé, portant ainsi à 7 le nombre de bureaux au lieu de 6 précédemment. Ce nouveau découpage électoral a pour objectifs de diminuer le nombre d'électeurs par bureau de vote, de favoriser le vote autonome des personnes handicapées en rendant accessibles tous les bureaux de vote et de renforcer la proximité électeurs/bureaux de vote. Retrouvez toutes les informations sur le découpage des bureaux de vote sur le site [www.lacollesurloup.fr](http://www.lacollesurloup.fr)



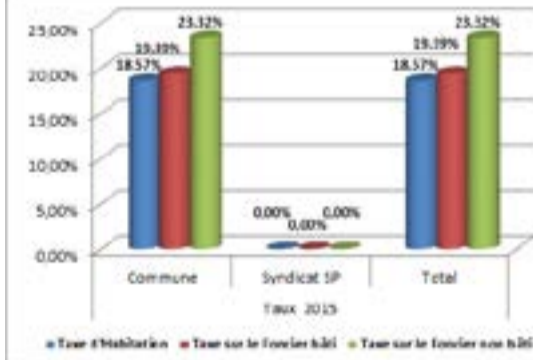
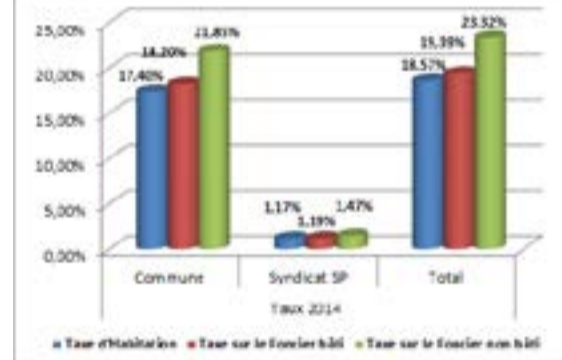
# Pompiers : de nouvelles règles de financement

**C**omme chacun le sait, la contribution d'une commune au financement du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) constitue une dépense obligatoire dont le montant est fixé par le conseil d'administration du SDIS (Article L. 1424-35 du CGCT).

Pourtant, depuis l'année 2002 jusqu'en 2014 inclus, la charge budgétaire de la contribution de la commune de La Colle-sur-Loup au budget du SDIS n'incombait plus directement au budget de la commune. En effet en 2001, le conseil municipal avait décidé de céder une partie de sa fiscalité propre au syndicat intercommunal à vocation unique constitué avec les communes de Cagnes-sur-Mer, La Gaude, Saint-Paul et Villeneuve-Loubet pour la gestion du centre d'incendie et de secours commun. À ce titre, le règlement de la contribution de la commune au budget du SDIS intervenait via le syndicat.

Le Préfet des Alpes-Maritimes a informé la commune de sa décision de dissoudre le syndicat du syndicat intercommunal de gestion du CIS de Cagnes-sur-Mer (effet au 31 décembre 2014), le conseil municipal ayant entériné cette dissolution dans sa séance du 31 juillet 2014, c'est l'opération inverse de celle opérée en 2001 qui va être engagée : « la commune va récupérer en 2015 la partie de la fiscalité propre qu'elle avait cédée en 2001 et elle règlera désormais directement sa contribution au budget du SDIS ».

Pour le contribuable collois, cette opération ne modifiera pas le niveau des taux de la fiscalité qui s'appliqueront en 2015 : ils resteront identiques à ceux qui ont été appliqués en 2014.



Par exemple, pour la taxe d'habitation, en 2014, la part appelée au titre de la commune a été de 17,40 % et celle du syndicat SP au titre de la contribution obligatoire de la commune au budget du SDIS a été fixée à hauteur de 1,17 % soit un taux global fiscal appelé de 18,57%.

Pour 2015(\*), la part qui sera appelée par la commune s'élèvera à 18,57%, ce taux s'affichera dans la colonne dédiée à la part directe perçue par la commune. Le taux de la part auparavant confiée et perçue par le syndicat sera ramené à 0%.

(\* ) Etant rappelé l'engagement de campagne pris par l'équipe 'La Colle Ensemble' de geler l'évolution des taux de la fiscalité proprement communale.



## La Colle Bleu Marine

Que d'eau, que d'eau ! Un mois de Novembre très (très) pluvieux. Et même un record dans son genre ! Nos concitoyens qui habitent l'Escours en savent quelque chose ! Malgré les aménagements mis en place par la municipalité précédente, le niveau de l'eau est quand même monté très haut. Plusieurs maisons ont même été victimes d'infiltrations. Quant à la circulation, on se rend compte qu'un 4X4 a son utilité !

Parlons maintenant d'argent. La nouvelle équipe municipale travaillant avec le budget voté par l'ancienne équipe, on imagine bien les jonglages financiers qui en découlent.

Plusieurs « Décisions Modificatives » ont déjà été présentées en Conseil Municipal. Et d'autres suivront... Pour l'instant, rien à dire. Mais... comme j'ai eu l'occasion de le faire savoir auparavant, le Front National reste attentif et sur la brèche ! Nous vous souhaitons à tous d'excellentes Fêtes de fin d'année.

## La Colle à gauche

Logements pour actifs : la commune est sanctionnée par le Préfet. Normal car elle ne respecte pas la loi ! Piteux et amnésique, Monsieur Mion fait porter toute la faute sur son prédécesseur.

Or, tout comme hier Monsieur Berkesse, Monsieur Mion n'est pas décidé à respecter cette loi. La preuve : dans son programme, rien sur le logement pour actifs sauf pour dire que son développement entraînerait une dégradation du cadre de vie. Quel mépris pour la centaine de nos concitoyens dont le dossier est en attente au CCAS !

On ne peut que condamner ce candidat, aujourd'hui maire, qui proclamait haut et fort, durant sa campagne, que dans ce domaine comme dans d'autres (rythmes scolaires, aire des gens du voyage,...) il n'hésiterait pas à braver la loi.

## La Colle y gagne

La Colle sanctionnée et mise sous tutelle urbanistique par l'Etat, ce que nous avons toujours su éviter depuis 2001 ! Nous l'avions dit pendant la campagne, le discours anti-logement de M. Mion risquait de nous faire perdre la maîtrise foncière de notre territoire : c'est fait, c'est désormais le Préfet qui gère le droit de préemption communal ! (\*)

Personnel communal : de nombreux départs en particulier aux postes à responsabilité, Sces Techniques, CCAS, Off. de Tourisme, Cuisine Centrale. On en mesure déjà malheureusement les effets négatifs. C'est le résultat d'une gestion du personnel inadaptée et surtout clientéliste qui désorganise gravement les services et génère au sein du personnel une ambiance particulièrement tendue.

Le tout sur fond de critique permanente des réalisations 2001-14. Ce que les Collois veulent, ce ne sont plus de vaines critiques mais enfin des actes !



## PROXIMITÉ

# Le Conseil Municipal des Jeunes, c'est parti !

S'il est une instance de démocratie participative chère aux collectivités, c'est bien entre toutes le Conseil Municipal des Jeunes. Aussi, fidèle à ses engagements de proximité et de concertation, Jean-Bernard Mion a souhaité mettre en place ce comité consultatif pour inciter les jeunes Colloises et Collois à participer activement à la vie citoyenne, sociale et locale de leur commune.

Élus parmi les élèves des établissements scolaires collois de CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>, les 18 représentants du Conseil des Jeunes seront élus pour deux ans et seront ré-

gulièrement invités à débattre des questions liées à l'enfance, la jeunesse, la scolarité...

À l'issue d'une campagne électorale pédagogique menée par les élèves au sein des écoles et du collège, les élections auront lieu le 20 janvier 2015 pour désigner les représentants appelés à siéger au Conseil Municipal des Jeunes. Les réunions commenceront dans la foulée pour enclencher le processus et, en fonction des idées émises, des commissions seront dès lors mises en places pour avis auprès du Conseil Municipal. De beaux débats en perspective !



## PROXIMITÉ

# Un numéro unique à votre service

C'était un engagement phare de la campagne électorale : plus de concertation, plus de proximité et plus d'écoute. Avec le lancement le 5 décembre du service Allo Mairie, la municipalité met en place un véritable outil de modernisation du service public à disposition des Colloises et Collois pour un service plus efficient. Fini le gadget lancé dans la précipitation en début d'année, il suffit désormais à l'usager de composer le 3220 et de prononcer «Allo Mairie» pour contacter une opératrice dédiée, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (sur

répondeur avec suivi hors horaires d'ouverture). Le service permet ainsi à chacun de joindre un agent pour toute question relative à la jeunesse, au sport, à la voirie, aux actes administratifs...

Cette démarche mobilise et coordonne l'action de l'ensemble des services municipaux, rendant ainsi plus rapides et efficaces leurs interventions.

Il est à noter que l'appel, depuis un poste fixe comme d'un téléphone mobile, est totalement gratuit pour les usagers.



## NOUVEAU À LA COLLE

ManuScribe vous propose ses travaux de secrétariat, travaux numériques, photocopies, cartes de visite, PAO, consultation Internet, photo d'identité et domiciliation d'entreprise. Depuis octobre dernier, NumériCom propose également un service de dépannage, assistance et formation informatique et numérique.

29, rue Clémenceau • 04 93 32 11 31 • Ouvert du lundi au samedi



## EN UN MOT

### Trottoirs tous neufs...

Le boulevard Honoré Teisseire bénéficie de trottoirs refaits à neuf depuis octobre dernier au droit de la résidence du Puits de l'Évêque. Une opération de «sauvetage» pour le désenclavement piétonnier de la résidence au vu de l'état de délabrement des trottoirs sur cette portion de 20m linéaires entièrement traités.

Coût global de l'opération : 5 789, 40 €

### ... et belles boîtes aux lettres

Du côté du gymnase Émilie Fer, les associations sportives peuvent désormais récupérer leur courrier en toute tranquillité. La chose peut paraître évidente, et pourtant malgré une demande récurrente, ce n'est que depuis quelques semaines que les clubs collois de volley, hand, basket et football disposent enfin d'une boîte aux lettres nominative devant l'installation qu'ils utilisent pourtant quotidiennement.

### Collecte des déchets

Le calendrier 2015 des jours de collecte des déchets à La Colle-sur-Loup est disponible en ligne : téléchargez-le sur [www.lacollesurloup.fr](http://www.lacollesurloup.fr) rubrique Vie Pratique

### C'EST VOUS QUI LE DITES !

Les Collois parlent aux Collois...

Vous avez dit efficacité ?

**Message du 10 novembre :**  
« Ce message pour vous signaler que depuis quelques jours l'éclairage sur le chemin du Puits de Tassier ne fonctionne pas à hauteur du 223 et du 275. »

**Réponse du 12 novembre :**  
« Nous transmettons au service concerné pour une intervention du Syndicat de l'Electricité et du Gaz (SDEG) dans les meilleurs délais. »

**Retour sur expérience le 14 novembre :**  
« Je vous confirme par ce message que l'intervention a bien eu lieu et que l'éclairage fonctionne à nouveau. »

Extraits de mails de la boîte en direct avec Jean-Bernard Mion sur [proximite@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:proximite@mairie-lacollesurloup.fr)

Une question, une remarque, une suggestion ? Écrivez en direct à Jean-Bernard Mion, Maire de La Colle-sur-Loup, sur [proximite@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:proximite@mairie-lacollesurloup.fr)



## LA NOTE DE LA RÉDACTION

(\*) **L'arrêté préfectoral de carence concerne la période 2011-2013.**  
« Dans le cadre de l'application de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), le non-respect des objectifs triennaux 2011-2013 fixés à votre commune m'a conduit à vous informer de mon intention d'engager la procédure de constat de carence. »

Le Préfet des Alpes-Maritimes

Arrêté préfectoral n° 2014-12-09  
annonçant la carence définie par l'article L. 222-9-1 du code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2011-2013 pour la commune de

La Colle-sur-Loup

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Mairie de La Colle-sur-Loup  
29, rue Clémenceau - 0493321131



## À L'AGENDA

### Noël d'antan Du 13 au 24 décembre

Ouverture officielle samedi 13 décembre des festivités de fin d'année sur la place de Gaulle avec les décorations de Noël des commerçants, discours du maire et distribution de vin et chocolat chauds pour tous. Dimanche 14 décembre, grande journée de 10h à 18h avec marché de Noël d'antan, animations, ateliers créatifs place de Gaulle, crèche provençale, concert de Noël (chapelle du Rosaire) et petite ferme.  
**Dès samedi 13 décembre à 17h**

### Contes de Noël

Noël conté pour les enfants (dès 4 ans) à l'espace Rose de Mai par la C<sup>ie</sup> La Hulloite.

**13, 14, 21 & 22 décembre**

### Cérémonie des Vœux

Cérémonie de présentation des vœux du Maire et du Conseil Municipal aux Colloises et aux Collois.

**Vendredi 16 janvier 2015 à 18h**



LOISIRS

## La Colle fête Noël



La Colle-sur-Loup vous invite à célébrer les fêtes de fin d'année dans la plus pure tradition des Noël d'antan : décorations, grand marché de Noël, crèche provençale, concert et veillée de Noël... Des animations au cœur du village chaque jour du 13 au 24 décembre pour renouer avec un esprit de convivialité, de fête et de partage trop longtemps oublié. Au programme de cette édition qui se veut avant tout festive, de nombreuses animations vous attendent tous les jours dès la sortie de l'école en semaine, et en journée les week-ends et vacances,

dans un décor de circonstance pour rendre ces instants encore plus féeriques. Top départ samedi 13 décembre à 17h pour le lancement des festivités et place à 11 jours sans interruption de réjouissances pour petits et grands enfants. Parmi les temps forts de ce rendez-vous incontournable de fin d'année, La Colle-sur-Loup fait la part belle aux enfants avec de nombreux ateliers créatifs, contes de Noël (voir ci-contre) et animations. [Programme complet sur www.lacollesurloup.fr](http://www.lacollesurloup.fr)



### Si Noël m'était conté

Pas de fêtes de Noël traditionnelles sans contes à écouter bien au chaud... La compagnie d'artistes La Hulotte vous propose dans le cadre des festivités de Noël d'Antan à La Colle-sur-Loup quatre spectacles contés pour petits et grands au sein de l'espace Rose de Mai.

- **Samedi 13 décembre à 18h** : «S'il suffisait d'y croire»
- **Dimanche 14 décembre à 11h, 14h & 15h30** : «Un sapin qui change de costume»
- **Dimanche 21 décembre à 15h** : «Là dans la neige»
- **Lundi 22 décembre à 15h** : «Bottes rouges»

Venez en famille découvrir ces contes d'un autre temps, ce temps où l'on prenait un moment pour écouter une voix s'élever pour raconter des histoires merveilleuses de sapins, de rennes, de bonhomme à la barbe blanche et de magie de Noël...



LOISIRS

## Un réveillon 100% collois

Parce que Noël est bien souvent une course (effrénée...) pour dénicher le cadeau idéal et que ce n'est pas toujours évident, pourquoi ne pas tout simplement chercher... juste en bas de chez soi ? Artistes, artisans et commerçants collois vous proposent bons plans et idées cadeaux pour les fêtes ! Petit tour d'horizon de ce qui se fait de mieux au cœur des rues pittoresques de notre village. Si vous comptez mettre les petits plats dans les grands pour le réveillon, les restaurants collois ont mille idées pour vous aider à régaler vos convives. Pensez dès à présent à commander chapons farcis, dindes juteuses, magrets fumés et autres chevreuils sauce grand veneur auprès de vos restaurateurs et rôtisseurs... Envie de vous lancer vous-même et d'épater la galerie ? Alors rendez-vous à l'école de cuisine d'Alain et Jean-Michel Llorca pour un cours spécial foie gras et chutney de fruits les 13, 17 et 20 décembre (Renseignements et inscriptions : 04 93 32 02 93 • [reservations@alainllorca.com](mailto:reservations@alainllorca.com)).

Côté idées cadeaux, les amateurs d'art se feront une joie de pousser la porte de l'atelier-boutique de Francine Lecoq, artisan céramiste de la rue Maréchal Foch pour dénicher une création originale en grès ou porcelaine, ou de passer les portes de notre antiquaire passionnée de la rue Yves Klein. À moins que vous ne soyez plutôt tendance zen et détente, auquel cas ce sera du côté du salon d'esthétique à domicile «la fée beauté» qu'il faudra vous orienter pour découvrir les offres de Noël pour un moment de bien-être en bons cadeaux. Pour les enfants ? Pas de souci, la brocante vintage du chemin des Allègres vous propose des jeux vidéos et jouets d'occasion pour faire le bonheur de tous. Et en cas de doublon au pied du sapin, la boutique échange et rachète... Puisqu'on vous dit que vous trouverez forcément votre bonheur à La Colle ! Retrouvez la liste complète des commerces et leurs coordonnées auprès de l'Office de Tourisme de La Colle-sur-Loup : 04 93 32 68 36 • [www.lacollesurloup-tourisme.com](http://www.lacollesurloup-tourisme.com)



C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

### Où trouver Le Petit Collois ?

Retrouvez Le Petit Collois dans tous les points d'accueil du public (Mairie, Office de Tourisme, Police Municipale, service Jeunesse, services Techniques, gymnase et piscine).

Vous souhaitez recevoir directement chez vous Le Petit Collois ? Envoyez-nous votre adresse postale pour un envoi papier ou votre adresse mail si vous préférez la version électronique : [administration@mairie-lacollesurloup.fr](mailto:administration@mairie-lacollesurloup.fr)



LE PETIT COLLOIS - N°2 - Décembre 2014  
Édité par la Mairie de La Colle-sur-Loup  
Chemin du Canadel • 06480 La Colle-sur-Loup  
Tel : 04 93 32 83 25 • [www.lacollesurloup.fr](http://www.lacollesurloup.fr)

Directeur de la Publication : Jean-Bernard Mion  
Rédaction et mise en page : Service Communication  
Photos : Service Communication

Impression  
Imprimerie Perfecta • 04 93 73 79 96  
2 500 exemplaires

